



LES DISPOSITIFS D'AIDE

SAISON 2020 / 2021

Sortir :

Pour l'obtenir, vous devez vous rendre au local de l'USSG (25, rue de Saint Brieuc) :

- présenter la carte Korrigo/Sortir
- la secrétaire vous donne un document précisant le montant de l'aide
- le donner ensuite au trésorier avec le complément du règlement

Le montant de cette aide est en fonction des ressources

Pass'Sport :

Ce dispositif concerne :

- enfant né entre le 1er janvier 2003 et le 31 décembre 2014
- bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire 2021-2022 (ARS)

Vous devrez fournir les pièces justificatives suivantes :

- le courrier envoyé par la CAF
- l'attestation d'allocation de rentrée scolaire

Le montant de cette réduction sera de : 50 €

Coupons sport : **en attente de validation par le département**